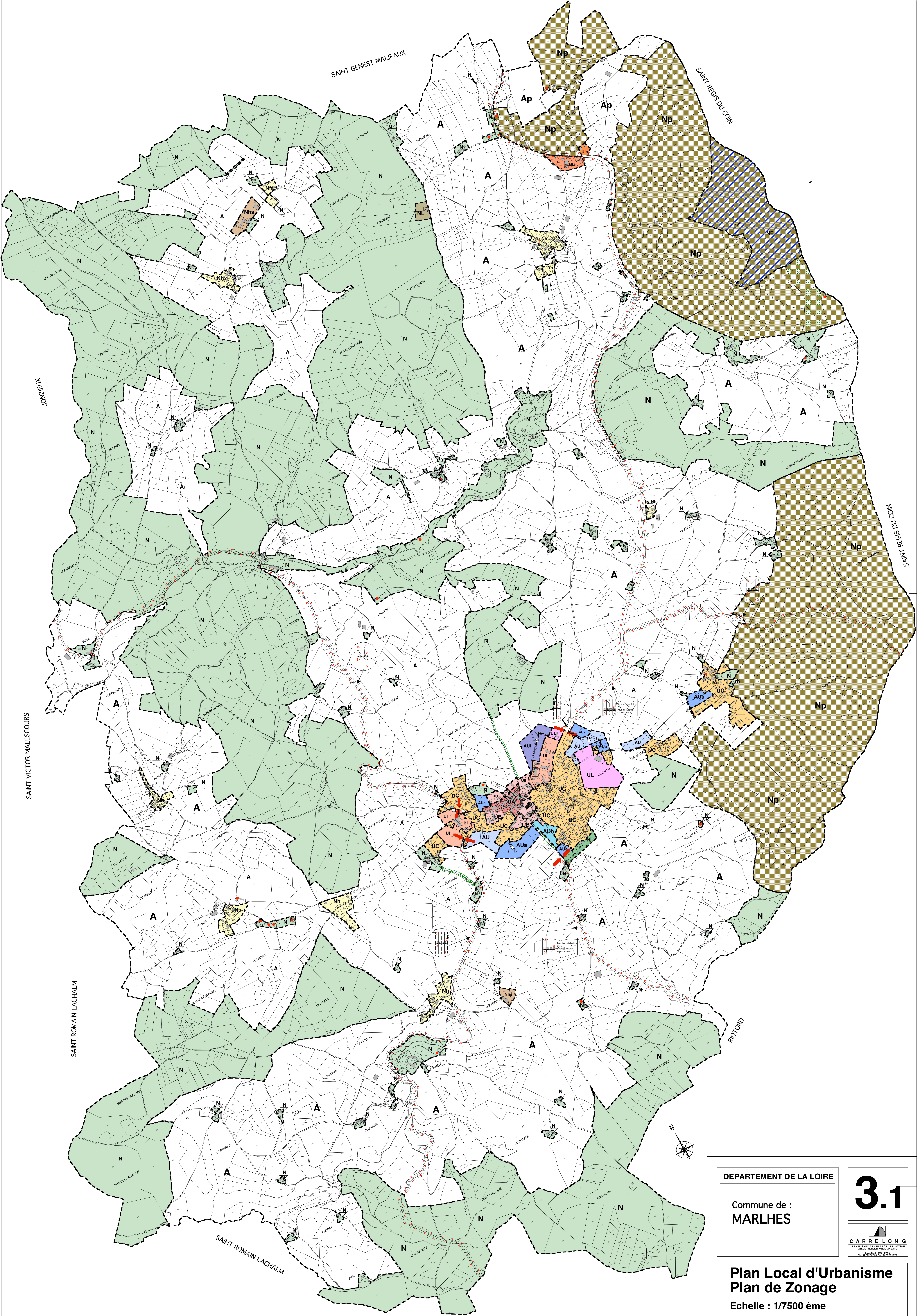




ZONE URBAINE

- ZONE URBAINE DENSE DU CENTRE BOURG
- ZONE URBAINE DENSE
- ZONE D'EXTENSION RECENTE
- ZONE D'ACTIVITE
- ZONE D'ACTIVITE AVEC ASSAINISSEMENT AUTONOME
- ZONE RESERVEE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

ZONE A URBANISER

- ZONE RESERVEE A L'URBANISATION FUTURE
- ZONE RESERVEE AU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT
- ZONE RESERVEE A UNE RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES
- ZONE D'EXTENSION RESERVEE AUX ACTIVITES

ZONE NATURELLE

- ZONE NATURELLE
- Sous-secteurs de N:
 - ZONE INONDABLE
 - ZONE RESERVEE AUX ACTIVITES DE CAMPING
 - ZNIEFF / NATURA 2000
 - ZONE DE PROTECTION IMMEDIATE RAPPROCHEE ET ELOIGNEE DES CAPTAGES
 - ZONE D'HABITAT DIFFUS AVEC ASSAINISSEMENT AUTONOME
- Sous-secteur de Nn:
 - ZONE RESERVEE A DES ACTIVITES DE SERVICE

ZONE AGRICOLE

- ZONE AGRICOLE
- ZONE AGRICOLE CONCERNEE PAR PERIMETRE DE CAPTAGES

ESPACE BOISE CLASSE

- EMPLACEMENTS RESERVES ET NUMERO D'OPERATION
- PORTES D'AGGLOMERATION
- ELEMENT CONSTITUTIF RESERVABLE AU PAYSAGE selon l'article L.125.17 du Code de l'Urbanisme
- LIMITATION DES ACCES
- MARGES DE RECOLE AVEC VALEURS INSCRITES ROUTES DEPARTEMENTALES

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :
MARLHES

3.1

CARRE LONG
URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
10 rue de la République - 42000 Saint-Étienne
Tél. 04 77 20 00 00 - Fax 04 77 20 00 01

Plan Local d'Urbanisme
Plan de Zonage

Echelle : 1/7500 ème

0 100 200m

Prescription
Délibération du Conseil Municipal :
27 Mars 2003
Arrêt du Projet :
21 Février 2008
Approbation du Projet :
25 Octobre 2008